



**Conseil du commerce des marchandises**

**PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE**

**RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU COMMERCE  
DES MARCHANDISES AU CONSEIL GÉNÉRAL**

Comme convenu à la réunion du Conseil du commerce des marchandises des 12 et 13 novembre 2018, je présente, sous ma propre responsabilité en qualité de Président, le rapport factuel ci-après au Conseil général.

Conformément à la Décision ministérielle de 2017<sup>1</sup> donnant pour instruction au Conseil général, entre autres choses, de procéder à des examens périodiques du Programme de travail sur le commerce électronique à ses réunions de juillet et décembre 2018 et de juillet 2019, sur la base des rapports présentés par les organes de l'OMC chargés de la mise en œuvre du Programme de travail, le Conseil du commerce des marchandises (CCM) a inscrit la question du Programme de travail sur le commerce électronique à l'ordre du jour de ses réunions des 23 et 26 mars, des 3 et 4 juillet et des 12 et 13 novembre 2018. Au cours de ces réunions, le Président a invité les délégations à exprimer leurs opinions et à faire part de leurs suggestions concernant la façon de travailler à la préparation des examens périodiques auxquels le Conseil général devrait procéder à ses réunions de juillet et décembre 2018.

Le présent rapport concerne uniquement la réunion du CCM qui a eu lieu les 12 et 13 novembre 2018.<sup>2</sup>

À cette réunion, j'ai fait rapport sur les consultations informelles ouvertes que j'avais tenues le 2 novembre 2018 au sujet d'un éventuel atelier sur le commerce électronique et le commerce des marchandises. Les observations et suggestions écrites communiquées par plusieurs Membres sur les questions éventuelles pouvant être examinées pendant l'atelier avaient été distribuées à l'avance pour faciliter le débat. À la suite de la discussion, lors de laquelle seuls quelques Membres sont intervenus, il a été observé qu'à ce stade il n'y avait pas de consensus concernant la tenue d'un tel atelier, et que, par conséquent, je ne poursuivrais pas les consultations sur cette question.

À la suite de mon rapport sur le résultat de ces consultations, trois délégations ont pris la parole. Deux d'entre elles ont réaffirmé leur soutien à l'atelier, ont proposé qu'il soit axé sur le commerce des marchandises, et ont souligné l'importance d'organiser des séances d'information sur le partage de données d'expérience concernant le commerce électronique et le commerce des marchandises transfrontières. L'autre délégation a indiqué que l'absence de consensus sur l'atelier proposé donnait à penser qu'il était nécessaire d'adopter une approche plus pragmatique du Programme de travail. À cette réunion, la Chine a également fourni un résumé des principaux éléments compris dans sa Loi sur le commerce électronique récemment promulguée.

---

<sup>1</sup> Document WT/L/1032.

<sup>2</sup> Le rapport factuel au Conseil général concernant les discussions sur le commerce électronique qui ont eu lieu lors des réunions du CCM des 23 mars et 3 juillet 2018 figure dans le document G/C/60.